



Compte Rendu du Comité Social d'Administration Local Formation Spécialisée du 27/01/2026

Présents :

Marie Laure Gallais (Présidente),
Lydie Exertier (Directrice de pôle gestion publique)
Sonia Desbordes (Directrice pôle gestion fiscale),
Ludovic Bezet (Responsable de la division ressource),
Patrice Ruaud (Assistant de Prévention),
Frédéric Dauvergne (Responsable du Service Budget, Immobilier Logistique, Délégué à la sécurité et à la santé),
Ludovic Thiebaut (Inspecteur santé et sécurité au travail)
Nadia Agati (en visio) et Rémy Heluy (animateurs Ministériel de la politique de la prévention)
Fanny Rabbia (assistante sociale)

Syndicats : Solidaires, FO, CGT , CFDT/CFTC

Message de la présidente, le secrétariat sera assuré par M Ruaud

Déclarations liminaires : FO, Solidaires, et CGT (vous trouverez celle de la CGT en annexe).

Réponse de la Présidente, qui ne répond qu'à certaines questions des liminaires et ne revient pas sur les sujets d'ordre national. Les Directeurs changent mais les réponses restent les mêmes. Elle indique toutefois que l'expression est légitime. La nouvelle direction a opté pour des axes de travail. Certains sujets comme le budget et les emplois ne sont pas des sujets de cette instance et seront abordés en CSAL. La directrice fait le tour des services et des collègues depuis son arrivée dans le département.

Ordre du jour :

I. Approbation du PV du CSAL-FS du mercredi 1er octobre 2025 (pour avis)

Votes : Pour : Solidaires, CFDT et CGT

Abstention : FO (absent lors de cette instance)

II. Point travaux – Cruveilhier (pour information)

Au CFP Cruveilhier au 1er semestre 2026

1 – installation d'une petite pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude pour les cuisines du restaurant (diminution importante des consommations de gaz et d'eau)

2 – changement de la chaudière résiduelle du CFP par un modèle plus économe (surtout utilisée en relève de la pompe à chaleur par grand froid)

3 – installation d'une climatisation réservée à 3 salles de réunion au R+3 (équipement pouvant être accessible à tous les agents en période de canicule), avec impact mineur sur la consommation générale du site.

Garantie de performance du bâtiment économie d'énergie mais il reste les volets roulants, les gardes corps toiture terrasse et des éléments de joints de portes etc qui doivent être réparés.

La présidente indique que les solutions ne sont pas instantanées, ni immédiates. Les entreprises ne remplissent pas leurs obligations, cela complique l'avancée des travaux. Nous recherchons des moyens pour avancer.

La CGT est intervenue pour demander où en est le projet d'ombrières avec panneaux solaires sur le parking du site de Cruveilhier, sachant que la réglementation impose à terme cette installation. Si l'ISST et la présidente ont l'air d'accord avec la nécessité de voir ce projet se réaliser, M Bezet a expliqué que le coût budgétaire est important et l'immobilisation du parking est un frein. Ce sont des travaux compliqués avec un impact sur les conditions de travail des agents. Une nouvelle fois le parking serait bloqué et cela réduirait les possibilités de stationnement des agents, mais des solutions seront apportées pour que tous les agents travaillent dans les meilleures conditions possibles. Les élu-es et mandaté-es de la CGT y veilleront.

III. Examen du registre SST (pour information)

19 fiches ont été examinées, 1 fiche pour une problématique matérielle et 18 fiches liées à la température dans les locaux... qui ont été résolus, selon la direction...

Les représentants des personnels n'ont pas le même regard, ni le même avis. Plusieurs demandes sont effectuées par des collègues du site de Cruveilhier, bâtiment qui vient d'être rénové où il a fait chaud l'été dernier et où il fait froid cet hiver... Malgré des investissements importants de rénovation, les problèmes demeurent. Le thermomètre de la direction doit être bloqué sur 19°, alors que nos collègues constatent au quotidien des températures inférieures dans des bureaux normalement tout neufs. Mais la direction prend la mesure... donc problèmes réglés. Au 4^e étage du site Montmailler (comme sur plusieurs sites du département), il fait également très froid l'hiver, très chaud l'été. Il faudrait tout refaire, mais le coût des travaux est trop important. L'audit n'a pas donné de solution (si ce n'est d'enlever le toit et de refaire la toiture et l'isolation). La direction propose d'avoir recours à des radiateurs l'hiver, et des ventilateurs (ou à une solution de ventilation par le plafond) l'été. Cette problématique qui dure depuis un grand nombre d'année n'a jamais trouvé de solution puisque personne ne s'y est réellement penchée... alors que malgré un coût certainement important si une réflexion avait été engagée, des travaux sur plusieurs années auraient déjà pu être effectués et nos collègues travailleraient dans de meilleures conditions.

La CGT propose, une nouvelle fois de réfléchir, collectivement à des solutions plus pérennes et il a été rappelé que la climatisation du site de Cruveilhier (ancienne salle 110) a été déplacée et réinstallée en salle de réunion à Montmailler. Comme quoi des solutions peuvent être possibles, la climatisation réversible pourrait être réfléchi pour les bureaux du CGR.

La direction revient sur les contraintes budgétaires et le retour sur investissement qui empêche souvent de faire les travaux. Pour la CGT, la santé et la sécurité des agents ne doivent pas répondre à des logiques budgétaires et financière. Le décret n°2025-482 du 27 mai 2025 renforce la protection des travailleurs face aux épisodes de canicule. Cette nouvelle réglementation impose des obligations renforcées aux employeurs pour prévenir les risques professionnels liés aux fortes températures, dans un contexte d'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur. Ce décret indique que le risque chaleur doit être inscrit dans le DUERP et impose aux employeurs de se préparer en mettant en place des mesures concrètes de préventions. La CGT demande donc à la direction de réfléchir à des solutions pérennes et pas des pansements sur des jambes de bois.

La directrice s'engage à explorer toutes les pistes, dont le télétravail lorsqu'il fait chaud ou froid. À la demande d'une note départementale qui pourrait fixer les cadres réglementaires dans notre direction, une réponse négative est donnée priorisant l'autonomie des chefs de services.

La CGT a rappelé que le message adressé par la directrice début janvier en raison des intempéries aux responsables, n'a pas été retransmis à tous les agents, créant de fait des situations différentes et parfois des mises en danger avec risques routiers.

À la question sur le droit d'alerte et notamment, à partir de quel degré nous pouvons quitter des bureaux trop froids ou trop chauds, l'ISST indique qu'en France il n'y a pas de textes réglementaires qui fixent des limites en termes de degrés (mais le préfet peut prendre des arrêtés préfectoraux au besoin), mais pas de réglementation nationale. Dans l'avenir, il pourrait y avoir des plans de continuité, car on peut s'attendre à des problèmes d'arrêt d'activité (journée d'intempérie). Suite à la demande des organisations syndicales, la présidente propose un groupe de travail spécial climatique et d'y associer l'ISST. Ce dernier rappelle également les conditions du droit de retrait qui lui est encadré réglementairement...

Les organisations syndicales n'en abusent pas et se servent essentiellement du droit d'alerte en cas de besoin, mais n'hésiteront pas à utiliser un droit de retrait en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des agents.

(Vous pouvez consulter les réponses sur le cahier du CHS voici le lien sur ulyse87 : <http://lil.d087.dgfiip/chsreg87/>)

IV. Bilan du budget 2025 (pour information)

Mme Agati conseille d'anticiper les dépenses avec 80% du budget déjà engagé avant septembre. En novembre 2026, clôture du budget pour cause d'élection professionnelles et pour éviter qu'une partie du budget soit perdue comme sur le budget 2025 où 65% du budget a été dépensé achat de matériel (suite à un problème avec le fournisseur de stores) et 97 % du budget a été dépensé en formation (il y a eu moins de participants que l'année précédente). Il faudra se lancer rapidement dans les actions dès que le budget sera voté.

Plusieurs formations n'ont pas rencontré de succès, les inscriptions sont plutôt faibles... une formation a été annulée faute de participants (formation accueil téléphonique). Il y a eu 18 sessions de formations et 105 agents formés dont 32 hommes et 73 femmes. En comparaison, en 2024, il y avait eu 16 sessions de formations et 133 participants.

La CGT demande une réflexion sur la pertinence des formations. Il est possible qu'une grande partie des collègues aient déjà participé aux formations proposées et en attendent de nouvelles. De plus, il est rappelé que les charges de travail toujours plus importantes faute d'effectifs suffisants ne doivent pas empêcher les collègues à s'absenter pour se rendre en formation (ou pour toutes autres absences...).

La présidente s'engage à rappeler aux chefs de services qu'ils doivent permettre aux agents de s'inscrire en formation et de ne pas faire culpabiliser les agents si leur travail n'est pas fait lors des absences. La directrice indique que ce n'est pas aux agents d'assumer les surcharges de travail et de combler les trous dans la raquette. Il doit y avoir une stratégie directionnelle avec des arbitrages pour évaluer les priorités. Si un agent ne peut pas mener l'intégralité de ses missions, il faut regarder s'il doit être déchargé d'une partie de son travail... il ne doit pas porter la responsabilité des manques de l'administration.

Dont acte, les agents n'ont pas à assumer la charge de travail en cas d'absence, c'est au chef de service de prendre la responsabilité de l'organisation et la priorisation des tâches, pas aux agents. Nous veillerons particulièrement à ce que cette consigne soit respectée !

M Heluy indique qu'il y aura des formations de premier secours en santé mentale, mais précise que tout le monde n'a pas vocation à être secouriste santé mentale. Cette formation sera accompagnée d'un médecin pour avoir un support médical. Il a également rappelé l'impact budgétaire d'une telle formation si tous les agents participent à cette formation au niveau national.

La CGT a soulevé la problématique de l'absence depuis déjà un an du médecin de prévention pour notre département. Le médecin de prévention est un acteur primordial de la santé au travail.

V. Sensibilisation aux RSP et risques suicidaires (pour information)

En 2025, le nombre de suicides et de tentatives de suicide d'agents de la DGFIP a été particulièrement élevé (19 suicides et 20 tentatives de suicides) par rapport à la situation constatée sur les années récentes. Ces drames affectent nos collectifs de travail et appellent une mobilisation forte de la DGFIP en général, de notre Direction locale en particulier.

Face à cette situation, la Direction générale des Finances publiques s'engage à renforcer sa politique de prévention des risques pour mieux prévenir la crise suicidaire. Le sujet du médecin de prévention est évoqué pour notre département, sujet prioritaire pour la directrice, mais cette dernière reconnaît avoir du mal à se faire entendre par la Direction Générale. Elle indique qu'un recrutement devrait être fait... mais sans avoir de visibilité d'échéance... Cette situation n'est pas satisfaisante et ce sont les agents qui encore une fois voient leurs conditions de travail se dégrader.

Un guide des prérogatives aux FS publié le 15 janvier 2026 sera présenté par l'ISST (et peut être un médecin du travail) lors d'un prochain CSAL FS.

Une réunion annuelle sera organisée à la DDFIP 87, en plus des Groupes de travail du DUERP .

L'ENFIP sera également sensibilisée à ce niveau aussi pour les nouveaux agents pour un suivi tout au long de leur formation.

La CGT Finances Publiques 87 réaffirme son inquiétude face à la dégradation continue des conditions de travail dans l'ensemble des structures. Les réorganisations successives, les suppressions de postes et la montée en charge des dispositifs numériques imposés sans concertation et sans sollicitation des acteurs de prévention – et notamment des ergonomes – ont des conséquences directes sur la santé et la sécurité des agent.es. Les signaux d'alerte se multiplient : augmentation des arrêts maladie liés à la surcharge de travail, montée du mal-être professionnel, tensions dans les collectifs de travail et sentiment d'isolement. Les personnels sont de plus en plus nombreux à exprimer épuisement, perte de sens, stress permanent, tensions hiérarchiques et crainte de l'erreur. Les arrêts pour motif de souffrance au travail se multiplient, les situations de désinsertion professionnelle augmentent, et les dispositifs de prévention restent très insuffisants, voire inexistants dans certains services. La CGT Finances Publiques 87 refuse que ces situations soient banalisées ou renvoyées à des fragilités individuelles (alors qu'il s'agit de problèmes d'organisation du travail, de management, de formation et de qualité des outils mis à disposition, mais avant tout d'effectifs) et dénonce avec force toute tentative d'exonérer la responsabilité de l'employeur en attribuant ces actes uniquement à la « vie personnelle » des agent.es, alors que l'organisation du travail et les choix de gestion ont une place centrale dans la genèse des risques psychosociaux.

VI. Dates des visites de services 2025 (pour information)

Vous trouverez en pièce jointe le compte rendu intersyndicale de la visite du service comptabilité de l'État de la DDFIP 87.

La cellule chèque du Trésor, des solutions seront apportées pour alléger le service, les SIP pourront faire les virements en cas de succession, ils feront le scannage de la lettre chèque au service compétent pour les oppositions.

Pour la cellule DFT et transverse, un agent s'est retrouvé seul sur cette mission après les départs de deux collègues partis l'année dernière au service comptabilité. Un collègue à mi-temps est affecté sur ce service pour appuyer l'agent. Pour l'ensemble du service on peut déplorer l'absence de suppléance dû une fois de plus à des manques de personnel.

A priori, malgré les difficultés la situation tend à s'apaiser.

Une visite du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes est ciblée comme prioritaire. Une visite du service courrier, qui dépend de Budget Immobilier et Logistique, est également prévu.

Enfin, une visite des locaux terminés de Cruveilhier, qui avait été évoquée par M Soulié avant son départ, et qui n'a toujours pas eu lieu, pourrait être effectuée cette année.

VII. Examen des fiches d'accidents de service (pour information)

1 déclaration d'accident a été recensée.

VIII. Examen des fiches de signalement (pour information)

Quatre fiches de signalement ont été étudiées et ont données lieu à des actions de la direction.

Les incivilités se développent, aucune d'entre elle n'est banale (insultes et menaces) : n'hésitez pas à en faire part à votre chef de service et à remplir une fiche de signalement, car il est anormal de subir ces assauts de la part des usagers dans l'exercice de nos fonctions. De plus, nous ne le rappellerons jamais assez mais seuls des effectifs suffisamment calibrés peuvent permettre d'assurer les missions sereinement et apaiser les usagers. Un accueil dans de meilleures conditions pourraient permettre d'avoir moins d'agacement et d'incivilités de la part de certains usagers. Enfin, on constate que les relations entre collègues se dégradent ce qui peut conduire à des tensions.

IX. Questions diverses :

L'accès par l'entrée restaurant et les services d'action sociale de Cruveilhier est fermé par une grille depuis le 22 décembre 2025 suite à un dysfonctionnement. Pour l'instant cette grille n'est ouverte qu'entre 11H30 et 14h pour permettre l'accès à l'espace de restauration. Nous intervenons pour indiquer que cette porte qui donne sur la rue Cruveilhier figure dans le plan d'évacuation des personnels en cas d'incendie. Cette grille étant fermée en journée, cela peut constituer une difficulté en cas d'évacuation du bâtiment. L'administration nous indique qu'une intervention a été demandée au groupement Boutillet (qui n'intervient pas depuis 1 mois) et qu'à défaut de réponse d'ici la fin de la semaine 5 la DDFIP prendra en charge les réparations.

Trésorerie Hospitalière:

Une réunion a été organisée le 26/01. Des travaux vont durer environ un mois, à partir du 3 février. L'accès au réfectoire sera possible pour les agents de la trésorerie hospitalière. Une cloison sera installée pour créer un passage et permettre un accès sécurisé. Les mesures nécessaires seront réalisées pour qu'il n'y ait pas de contacts entre ouvriers et agents, mais il va y avoir des nuisances sonores pendant les travaux.

La directrice a un rendez-vous avec la direction de l'hôpital vendredi 30 janvier.

La directrice s'engage à visiter tous les services avant la fin des vacances de février sauf la Trésorerie Hospitalière qu'elle visitera après les travaux.

Fin de séance à 13 h 00

Vos élu-es : Marina Vergnoux, Arnaud-Guilhem Fabry, Vanessa Gilles et Valérie Landuré



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : ☐ OUI ☐ NON

Adresse courriel de la section : cgt_ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>

